

Loisirs Lebourgneuf Inc.
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021

Loisirs Lebourgneuf Inc.
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
États financiers	
État de la situation financière	6
État de l'évolution de l'actif net	7
État des résultats	8 - 9
État des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 17

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de Loisirs Lebourgneuf Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Loisirs Lebourgneuf Inc. (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 octobre 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 octobre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Rapport de l'auditeur indépendant

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

Rapport de l'auditeur indépendant

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP ¹

Québec (Québec)
Le 6 janvier 2022

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A123743

Loisirs Lebourgneuf Inc.
État de la situation financière

31 octobre	2021	2020
Actif		
Court terme		
Encaisse	471 567 \$	471 764 \$
Dépôts à terme rachetables, 0,4 % à 1,45 %, échéant jusqu'en septembre 2022	84 368	35 693
Comptes clients et autres créances (Note 2)	89 044	84 310
Frais payés d'avance	2 013	1 809
	646 992	593 576
Dépôts à terme, 0,50 % et 0,95 %, échéant jusqu'en octobre 2025	41 283	49 369
Immobilisations corporelles (Note 3)	56 366	55 528
	744 641 \$	698 473 \$

Passif et actif net

Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (Note 5)	132 590 \$	207 840 \$
Produits reportés	41 842	-
Apports reportés (Note 7)	23 444	68 400
	197 876	276 240
Dettes à long terme (Notes 6 et 7)	27 670	25 750
	225 546	301 990
Actif net non affecté	519 095	396 483
	744 641 \$	698 473 \$

Incertitude liée à la COVID-19 (Note 9)

Au nom du Conseil d'administration :


 Administrateur

Loisirs Lebourgneuf Inc.
État de l'évolution de l'actif net

<u>Pour l'exercice terminé le 31 octobre</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Solde, au début de l'exercice	396 483 \$	19 286 \$
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	<u>122 612</u>	<u>377 197</u>
Solde, à la fin de l'exercice	<u>519 095 \$</u>	<u>396 483 \$</u>

Loisirs Lebourgneuf Inc. État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 octobre	2021	2020
Produits		
Programme vacances-été - ateliers complémentaires		
Inscriptions	247 512 \$	203 835 \$
Ville de Québec - subventions et harmonisations	424 703	590 649
Services Canada et échanges étudiants	61 318	59 168
Subvention - projets estivaux	11 474	-
	745 007	853 652
 Programmation		
Inscriptions	135 430	289 441
Ministère de la Famille - halte-garderie	28 114	11 901
	163 544	301 342
 Activités communautaires		
Ventes et commandites	12 588	15 519
Subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	88 849	87 307
	101 437	102 826
 Surveillance, entretien, patinoire et piscine - Ville de Québec	358 692	324 633
 Autres		
Subvention salariale d'urgence du Canada	244 940	228 516
Ville de Québec	95 107	82 343
Subvention Croix-Rouge canadienne	2 324	20 913
Subvention - Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	-	10 000
Contrat de gestion et autres	24 319	4 959
Commandites	-	168
Intérêts	1 700	982
Subvention - Emploi et Solidarité	6 490	-
Subvention - Ministère de la Santé et des Services sociaux	35 800	-
Programme MEES - PAFICCL	10 000	-
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	294
	420 680	348 175
	1 789 360 \$	1 930 628 \$

Loisirs Lebourgneuf Inc.
État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 octobre	2021	2020
Charges		
Programme vacances-été - ateliers complémentaires		
Salaires et charges sociales	626 711 \$	633 860 \$
Honoraires et autres charges	68 520	54 179
	695 231	688 039
 Programmation		
Salaires et charges sociales	78 453	40 873
Honoraires et autres charges	115 457	184 930
	193 910	225 803
 Activités communautaires - autres charges	62 464	48 598
 Surveillance, entretien, patinoire et piscine	309 759	244 082
 Administration		
Salaires et charges sociales	302 485	263 809
Honoraires et autres charges	89 219	71 254
Amortissement des immobilisations corporelles	13 680	11 846
	405 384	346 909
	1 666 748	1 553 431
 Excédent des produits sur les charges de l'exercice	122 612 \$	377 197 \$

Loisirs Lebourgneuf Inc.
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 octobre	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	122 612 \$	377 197 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	13 680	11 846
Amortissements des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	(294)
	<u>136 292</u>	<u>388 749</u>
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Comptes clients et autres créances	(4 734)	(58 135)
Frais payés d'avance	(204)	(516)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(75 250)	94 236
Produits reportés	41 842	(51 046)
Apports reportés	(43 036)	14 024
	<u>54 910</u>	<u>387 312</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Diminution des dépôts à terme	(40 589)	(612)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(14 518)	(25 174)
	<u>(55 107)</u>	<u>(25 786)</u>
Flux de trésorerie liés à l'activité de financement		
Nouvelle dette à long terme	-	30 000
	<u>-</u>	<u>30 000</u>
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(197)	391 526
Encaisse, au début de l'exercice	471 764	80 238
Encaisse, à la fin de l'exercice	471 567 \$	471 764 \$

Loisirs Lebourgneuf Inc. Notes complémentaires

31 octobre 2021

1. Principales méthodes comptables

Nature et but de l'organisme	L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la <i>Loi sur les compagnies (Québec)</i> , a pour objectifs d'organiser et d'animer des loisirs socioculturels, communautaires et sportifs. Il est exonéré d'impôt selon l'alinéa 149(1)l) de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> .
Méthodes comptables	Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.
Utilisation d'estimations	Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.
Comptabilisation des produits	<p>L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.</p> <p>Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.</p> <p>Les apports reçus à titre de dotations sont comptabilisés à titre d'augmentations directes de l'actif net.</p> <p>Les produits d'inscriptions sont constatés lorsque les services sont fournis et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.</p> <p>Les revenus de placement affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placement affectés qui doivent être ajoutés au capital des ressources détenues à titre de dotations sont comptabilisés comme des augmentations directes de l'actif net. Les revenus de placement non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.</p>
Apports reçus sous forme de services	Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

31 octobre 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale.

Au cours des périodes ultérieures, les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement moins la dépréciation.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il y a des indicateurs d'une perte de valeur. Lorsqu'un changement important dans le calendrier ou les flux de trésorerie futurs de l'actif financier est identifié, la valeur comptable de cet actif est réduite et le montant est constaté à titre de dépréciation dans le résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, pourvu qu'elle ne dépasse pas le montant qui aurait été constaté à la date de la reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée, et le montant de la reprise de valeur est comptabilisé en résultat net.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles achetées sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les apports d'immobilisations corporelles sont constatés à la juste valeur à la date de l'apport et ils sont amortis, à moins que la juste valeur soit indéterminable, auquel cas les apports d'immobilisations corporelles sont constatés pour une valeur symbolique à la date de l'apport. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent la durée de vie utile d'un élément d'immobilisation corporelle sont capitalisées.

L'amortissement est calculé selon la durée de vie utile estimative des actifs comme suit :

	Méthode	Taux
Mobilier et agencements	Solde dégressif	20 %
Équipement informatique	Solde dégressif	30 %

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité d'un organisme d'offrir des biens et de services ou que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service de l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable, l'excédent de sa valeur comptable nette sur la juste valeur ou le coût de remplacement est comptabilisé en charges dans l'état des résultats. Tout apport reporté non amorti relatif à l'immobilisation corporelle est comptabilisé à titre de produit dans l'état des résultats, pourvu que toutes les affectations aient été respectées.

Loisirs Lebourgneuf Inc. Notes complémentaires

31 octobre 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)	Lorsqu'une immobilisation corporelle est sortie du patrimoine, la différence entre le produit net qui en résulte et la valeur comptable nette est comptabilisée dans l'état des résultats. Tout apport reporté non amorti relatif à une immobilisation corporelle sortie du patrimoine est comptabilisé à titre de produit dans l'état des résultats, pourvu que toutes les affectations aient été respectées.
Avantages sociaux futurs	<p>L'organisme adhère à un régime interentreprises à prestations déterminées. Les cotisations patronales et la méthode pour calculer la rente normale sont déterminées à l'avance. Le coût des engagements du régime, déduction faite de la cotisation patronale qui y est fixée, est à la seule charge des participants actifs au régime.</p> <p>La charge engagée pour l'exercice est inscrite dans les salaires et charges sociales lorsque les cotisations de l'employeur deviennent exigibles.</p>
Subventions et aide gouvernementale	L'organisme fait des demandes d'aide financière périodiques dans le cadre de programmes d'encouragement gouvernementaux. Les subventions et l'aide gouvernementale reçues au cours de l'exercice pour les dépenses courantes sont prises en compte dans l'établissement du résultat net de l'exercice. Lorsque les subventions et l'aide gouvernementale reçues correspondent à des charges futures, le montant est reporté et amorti dans les résultats à mesure que lesdites charges sont engagées.

2. Comptes clients et autres créances

	2021	2020
Comptes clients ^(a)	30 387 \$	33 321 \$
Subventions à recevoir	58 657	50 989
	89 044 \$	84 310 \$

^(a) Au 31 octobre 2021, la Ville de Québec représente 100 % (2020 - 89 %) du total des comptes clients.

Loisirs Lebourgneuf Inc.
Notes complémentaires

31 octobre 2021

3. Immobilisations corporelles

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Mobilier et agencements	140 996 \$	92 981 \$	127 448 \$	82 671 \$
Équipement informatique	35 182	26 831	34 212	23 461
	176 178	119 812	161 660	106 132
		56 366 \$		55 528 \$

4. Emprunt bancaire

L'emprunt bancaire, sous forme de crédit Solutions Libre-Affaires, est d'un montant autorisé de 55 000 \$, porte intérêt au taux de 7,70 % et est renouvelable annuellement. Au 31 octobre 2021, cet emprunt est inutilisé.

5. Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement

	2021	2020
Comptes fournisseurs et charges	6 050 \$	99 156 \$
Salaires et retenues à la source	45 338	37 000
Vacances	49 647	39 107
Taxes à la consommation	31 555	32 577
	132 590 \$	207 840 \$

Les sommes à remettre à l'État totalisent 55 007 \$ au 31 octobre 2021 (2020 - 52 800 \$).

Loisirs Lebourgneuf Inc.
Notes complémentaires

31 octobre 2021

6. Dette à long terme

	2021	2020
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêt, remboursement de capital de 30 000 \$ exigé avant le 31 décembre 2022, sans garantie. ^(a)	27 670 \$	25 750 \$

^(a) La dette est actualisée pour refléter sa juste valeur. Cela occasionne donc un apport reporté de 2 330 \$ au 31 octobre 2021 (Note 7).

7. Apports reportés

	Solde au 31 octobre 2020	Montant octroyé	Montant constaté à titre de produits	Solde au 31 octobre 2021
Ministère de la Famille	4 028 \$	28 920 \$	28 114 \$	4 834 \$
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	36 413	52 436	88 849	-
Gouvernement du Canada (Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes - Note 6)	4 250	-	1 920	2 330
Ville de Québec (Programme de soutien financier aux centres communautaires de loisirs)	13 709	97 678	95 107	16 280
Association canadienne des parcs et loisirs (Équité entre les genres dans le sport récréatif)	10 000	-	10 000	-
	68 400 \$	179 034 \$	223 990 \$	23 444 \$

Les apports reportés représentent des sommes encaissées devant servir à couvrir les charges des prochains exercices.

31 octobre 2021

8. Engagement

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location concernant un équipement, à verser 7 762 \$. Les versements exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 1 527 \$ par année et une somme restante de 127 \$ sera payée en 2027.

9. Incertitude liée à la COVID-19

Le 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (l'« OMS ») a annoncé l'état d'urgence de santé publique internationale en raison de l'écllosion d'une nouvelle souche de coronavirus, spécifiquement identifiée « COVID-19 ». Le 11 mars 2020, l'OMS a classifié l'épidémie de COVID-19 comme une pandémie, sur la base de sa propagation rapide à l'échelle mondiale. Le 15 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré un état d'urgence à l'échelle de la province et l'administrateur en chef de la santé publique a issu des lois pour protéger la santé et la sécurité des Québécois et réduire la propagation de la COVID-19. En conséquence, l'organisme a mis en oeuvre des mesures spécifiques pour réduire le risque lié à la COVID-19. L'organisme a reçu diverses aides gouvernementales suite à la pandémie : compte d'urgence pour les entreprises canadiennes et une subvention salariale d'urgence du Canada. Compte tenu de la nature dynamique des circonstances, la durée de la perturbation des activités et les répercussions financières connexes ne peuvent pas faire l'objet d'une estimation raisonnable actuellement.

10. Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir à l'organisme une perte financière en manquant à l'une de ses obligations. L'organisme est exposé à un risque de crédit qui résulte de la possibilité qu'un client ou une contrepartie d'un instrument financier n'honore pas ses obligations financières, qu'il existe une concentration de transactions effectuées avec la même contrepartie, ou des obligations financières aux caractéristiques économiques semblables qui sont susceptibles d'être atteintes de manière similaire par les changements dans la conjoncture économique. Les instruments financiers de l'organisme qui sont exposés à des concentrations de risque de crédit sont principalement liés à ses comptes clients et autres créances. La plus grande partie des comptes clients et autres créances de l'organisme proviennent de sources gouvernementales et l'organisme s'efforce de faire en sorte de respecter tous les critères d'admissibilité afin de recevoir le financement correspondant.

L'organisme est également exposé au risque de crédit lié à l'ensemble de ses comptes ouverts dans une seule institution bancaire. L'organisme minimise les risques de crédit liés à l'encaisse par le biais de dépôts faits uniquement auprès d'institutions financières de bonne réputation.

Il n'y a eu aucune variation du risque par rapport à l'exercice précédent.

31 octobre 2021

10. Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un organisme éprouve des difficultés à honorer ses obligations liées à des passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque que, en raison des besoins en trésorerie opérationnels, l'organisme n'ait pas suffisamment de fonds pour régler une transaction à la date d'échéance; soit forcé de vendre des actifs financiers à un montant plus bas que le prix du marché; ou sera dans l'impossibilité de régler ou de recouvrer un actif financier. L'organisme est exposé à un risque lié principalement à ses comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement.

L'approche de l'organisme pour gérer la liquidité consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il aura toujours un flux de trésorerie suffisant pour financer ses activités et faire face à ses dettes lorsqu'elles sont exigibles, tant dans des conditions normales que perturbées. L'organisme conserve une partie de ses actifs investis en titres réalisables à court terme.

Il n'y a eu aucune variation du risque par rapport à l'exercice précédent.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt sur les taux d'intérêt fixes et flottants de ses instruments financiers. Les instruments à taux d'intérêt fixes exposent l'organisme à un risque de juste valeur, tandis que les instruments à taux d'intérêt flottants l'exposent à un risque de flux de trésorerie.

Les dépôts à terme et l'emprunt bancaire portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

L'organisme atténue le risque de taux d'intérêt sur ses placements en diversifiant la durée de ses placements à revenu fixe détenus à une période donnée.

Il n'y a eu aucune variation du risque par rapport à l'exercice précédent.
